

PARTAGER L'HERITAGE IGNATIEN AVEC NOS PARTENAIRES LAÏCS

QUELQUES INDICATIONS TIREES DES CONSTITUTIONS

Peter Schineller, S.J.
Président
Collège Jésuite 'Loyola'
Abuja, Nigeria

INTRODUCTION

Les laïcs représentent plus de 95% de l'Église. Leur mission spécifique et irremplaçable consiste à introduire l'Évangile et ses valeurs dans le monde, dans les foyers, les milieux d'affaires, la vie publique et les institutions éducatives¹. Pour décrire leur mission, le pape Jean-Paul II a employé l'image des ouvriers dans la vigne du Seigneur. Le monde entier est la vigne du Seigneur². Spécialement depuis le Concile Vatican II, les laïcs engagés dans un apostolat organisé par des jésuites aspirent à une compréhension plus profonde de la manière de procéder jésuite et de la spiritualité ignatienne, qui puisse orienter leur vie et leur travail.

Un nouveau chapitre de l'association et de la collaboration entre jésuites et laïcs est en train de s'ouvrir. Inspirés par la tradition jésuite et formés par la spiritualité ignatienne, les laïcs travaillent côte à côte avec les jésuites au service de l'Église et du peuple de Dieu. Comment les laïcs en sont-ils venus à connaître le charisme et la manière de procéder jésuites ? Quelles sont les sources vers lesquelles ils peuvent se tourner pour approfondir cette compréhension ? Les considérations qui suivent chercheront à répondre à ces questions.

1. Nos partenaires laïcs ont été profondément influencés et formés par les Exercices spirituels de saint Ignace

La plupart des références à ce que l'on entend généralement par spiritualité ignatienne renvoient à juste titre aux Exercices spirituels, un texte fondamental pour les jésuites et leurs partenaires laïcs. À travers l'expérience de la retraite, les conférences et les débats sur les thèmes des Exercices, nos partenaires laïcs ont laissé peu à peu la vision ignatienne façonner leur vie. Les Exercices ont représenté l'étincelle qui a allumé leur zèle et leur désir de s'engager plus à fond dans la mission de l'Église, que ce soit dans une institution jésuite ou pas. Pour beaucoup, faire les Exercices a été une expérience de conversion qui les a amenés à faire des choix de vie importants.

Conformément à la dynamique des Exercices, les laïcs se détournent du péché, suivent le chemin de Jésus Christ, Roi éternel, portent son Étendard – celui de la Croix – et demeurent unis à lui dans sa mort et sa résurrection. Ils se mettent alors en marche pour chercher, servir et trouver Dieu en toutes choses, dans l'esprit de la Contemplation pour parvenir à l'amour.

2. Pour que la spiritualité ignatienne prenne tout son sens, nous devons progresser de la spiritualité plutôt ascétique des Exercices à la spiritualité résolument apostolique des Constitutions.

Les Exercices spirituels ont été écrits par Ignace dans sa jeunesse, en se basant sur sa propre expérience de conversion. Leur but fondamental est d'aider les chrétiens à découvrir la volonté de Dieu sur leur vie, et à faire leurs choix en conséquence. Ils indiquent à l'exercitant des méthodes de prière, l'importance de l'examen de conscience. Mais ils n'exposent pas en détail la spiritualité apostolique dans son sens le plus plein. Si nous les lisons attentivement, nous constaterons qu'ils sont profondément ascétiques, mettant l'accent sur le salut personnel et sur les choix à faire dans ce but. Le zèle pour le prochain y est présent, mais il n'est pas mis au premier plan lorsqu'il s'agit de prendre une décision.

Si les Exercices demeurent un commencement solide, je soutiens que pour avoir une compréhension plus profonde et plus développée de la spiritualité ignatienne, nous devons nous tourner vers les Constitutions³ écrites par Ignace à l'âge mûr, pour assurer la pérennité et la croissance de la Compagnie de Jésus comme corps apostolique de l'Église, et au service

de l'Église. Elles instituent un mode de vie apostolique pour les jésuites qui peut être décrit en substance comme étant celui de l'« ouvrier dans la vigne du Seigneur ». Elles indiquent comment les jésuites sont choisis, formés, unis à leurs frères, et envoyés en mission. Elles décrivent les moyens pour aider le prochain et les éléments nécessaires pour conserver une forte spiritualité apostolique.

S'agissant d'un texte long et complexe, lire les Constitutions de bout en bout pourrait ne pas être particulièrement utile aux laïcs. Pourtant, je pense qu'elles sont bourrées d'indications qui ne s'appliquent pas seulement aux jésuites, mais à tous les hommes et les femmes apostoliques, et donc à nos partenaires laïcs. Dans les considérations qui vont suivre, je tenterai de présenter quelques-unes de ces indications⁴.

1. FORMATION. Dans les Constitutions, nous trouvons des indications sur la façon dont une personne apostolique doit être formée et préparée

La formation des prêtres jésuites est particulièrement longue, puisqu'elle consiste en deux années de noviciat et plusieurs années d'études des humanités, de la philosophie et de la théologie. Elle inclut aussi des expériences apostoliques. On ne peut pas s'attendre à ce que nos partenaires laïcs aient une formation aussi longue. Néanmoins, trois caractéristiques de cette formation à la vie apostolique méritent d'être soulignées : c'est une formation spirituelle, intellectuelle et apostolique.

Formation spirituelle

En présumant que nos partenaires laïcs ont fait les Exercices spirituels, ils ont certainement un accompagnateur, un directeur ou un guide chevronné susceptible de les aider et de les soutenir dans leur vie d'apostolat (263)⁵. Entre accompagnateur et accompagné, il doit y avoir une attitude d'ouverture et de confiance, ce qui permettra de leur confier la tâche apostolique la plus appropriée. On trouve dans les *Constitutions* des indications sur le compte de conscience (91-92) qui peuvent être adaptées

à la spiritualité apostolique des laïcs. Voir aussi le n. 551 sur les rapports entre le supérieur et les membres de la Compagnie.

Formation intellectuelle

Les connaissances doivent aller de pair avec la compassion. L'étude des humanités et de la théologie, impérative au temps d'Ignace en vue de l'efficacité apostolique, l'est encore plus aujourd'hui. Aussi, « les moyens humains ou acquis doivent-ils être développés avec soin, et spécialement l'acquisition d'une doctrine fondée et solide, la façon de la présenter au peuple dans la prédication et l'enseignement, et la manière de traiter et d'être en relation avec les gens » (814). Voir aussi le n. 307.

Formation pastorale

Les Constitutions présentent « six expériences principales » (64) dont chacune fait l'objet d'une supervision et d'un rapport au supérieur. Ces expériences comprennent un mois de service dans un hôpital (66), un pèlerinage d'un mois, aller mendier de porte en porte (67), ou enseigner la doctrine chrétienne (69). De telles expériences seraient certainement applicables, avec les adaptations voulues, aux partenaires laïcs qui ont fait les Exercices spirituels. La retraite pourrait être suivie d'une expérience d'insertion apostolique, pour vérifier et approfondir les fruits de la retraite.

La Grâce se greffe sur la nature

Un principe général qu'Ignace réaffirme souvent dans les Constitutions est que la grâce se greffe sur la nature. S'il est vrai que la formation a besoin de la force et de l'action de l'Esprit Saint, ce même Esprit nous pousse à faire tout ce qui est humainement possible pour devenir des apôtres efficaces. Nous devons d'abord nous en remettre à Dieu. « Il faut mettre en lui seul l'espérance qu'il conservera et fera avancer ce qu'il a daigné commencer pour son service et sa louange et pour l'aide des âmes » (812). L'union à Dieu est le moyen le plus efficace. « Les moyens qui unissent l'instrument à Dieu et le disposent à bien se laisser conduire de sa main

divine, sont plus efficaces que ceux qui le disposent à l'égard des hommes » (813).

En même temps, Ignace insiste pour que soient mis en oeuvre tous les moyens naturels possibles. « Les moyens naturels [...] aideront d'une façon générale à la conservation et au développement de tout ce corps, pourvu que nous en fassions l'apprentissage et les exercices pour le seul service divin... pour coopérer à la grâce divine » (814).

2. SPIRITUALITÉ APOSTOLIQUE : dans les Constitutions, divers éléments convergent pour façonner et soutenir une spiritualité apostolique

Zèle dans le travail pour sauver des âmes

La partie centrale des Constitutions – la partie VII – traite de la mission. Le jésuite apostolique s'engage dans quelque grande entreprise ou projet, au service de l'Église et pour le salut des âmes. La spiritualité

*Le désintéret et la peur
sont rejetés comme options,
et le partage et la solidarité
sont encouragés*

apostolique ne nous permet pas seulement de nous garder du mal et du péché afin de mériter le ciel. Nous devons aussi à travailler dans la vigne du Seigneur, porter du fruit, pour faire la différence.

« La fin de cette Compagnie n'est pas seulement de s'employer, avec la grâce divine, au salut et à la perfection de l'âme de ses membres, mais avec cette même grâce de chercher intensément à aider au salut et à la perfection de celle du prochain » (3).

Le jésuite doit être tellement zélé et animé par un esprit apostolique que son principal souci n'est pas son salut personnel (ce que je dois faire ou choisir pour être sauvé, comme on le trouve souvent dans les Exercices),

mais la meilleure manière de servir et d'aider les autres pour qu'ils obtiennent le salut.

Chercher, trouver, servir Dieu en toutes choses

Tout au long des Constitutions, les jésuites – et maintenant leurs partenaires laïcs – sont décrits comme des ouvriers dans la vigne du Seigneur. Nous devons être des agents de transformation, apporter de bonnes nouvelles à ceux qui sont dans le besoin. Le désintérêt et la peur sont rejetés comme options, et le partage et la solidarité sont encouragés. En toute situation, nous cherchons, trouvons et servons Dieu, en réalisant ainsi la vision décrite à la fin des Exercices dans la Contemplation pour parvenir à l'amour. « On les exhortera souvent à chercher en toutes choses Dieu notre Seigneur, écartant autant que possible d'eux-mêmes l'amour de toutes les créatures pour le placer dans le Créateur de celles-ci, l'aimant en toutes et toutes en lui, conformément à sa très sainte et divine volonté » (288).

Examen de conscience quotidien

Un outil qui permet à la spiritualité apostolique de garder sa vitalité est l'examen de conscience quotidien (342, 344). En plus d'une réflexion sur nos points forts et nos faiblesses, nous examinons nos activités apostoliques – en quoi et où avons-nous été efficaces, où avons-nous recueilli des fruits.

La loi intérieure de la charité

Les pratiques religieuses traditionnelles, les règles et les règlements sont utiles et nécessaires. Mais, dans l'esprit d'Ignace, ce qui compte avant tout, c'est la présence immédiate et l'action de l'Esprit Saint. À ce propos, il nous dit que « la loi intérieure de la charité et de l'amour que l'Esprit Saint écrit et imprime dans les coeurs » (134) est le principal moyen pour réaliser et préserver nos oeuvres.

3. VERTUS OU QUALITÉS NÉCESSAIRES CHEZ UNE PERSONNE APOSTOLIQUE

L'apôtre vertueux

La description du supérieur général des jésuites, telle qu'elle est présentée dans la partie IX, met en lumière les vertus requises chez un Général et, dans une certaine mesure aussi, chez chaque jésuite. La première vertu est l'union à Dieu, la familiarité avec Dieu dans la prière (723). Ensuite, il doit être quelqu'un qui donne l'exemple de toutes les vertus, à commencer par la charité et l'humilité (725). Il doit allier la sévérité à la bénignité et à la mansuétude (727). La magnanimité et la force d'âme sont aussi nécessaires pour lui permettre d'entreprendre de grandes choses avec persévérance et conviction (728). En outre, l'intelligence et le jugement sont nécessaires et – ce qui est très important aux yeux d'Ignace – la capacité d'engager une conversation sérieuse (729).

Le candidat vertueux

Ceux qui désirent mener une vie apostolique en tant que jésuites « doivent être désireux de toute vertu et perfection spirituelle, paisibles, constants et courageux dans le service divin qu'ils commencent, zélés pour le salut des âmes » (156). Les candidats doivent avoir le désir de vivre avec le Seigneur Jésus Christ. Ils doivent être prêts à « accepter et désirer de toutes leurs forces tout ce que le Christ notre Seigneur a aimé et embrassé » (101). Et « désirer revêtir le même vêtement et la même livrée que leur Seigneur pour l'amour et la révérence qui lui sont dus » (101). Jésus Christ devient ainsi leur centre et leur modèle : « Il nous a donné l'exemple afin que, en tout ce qui nous est possible, moyennant sa divine grâce, nous voulions l'imiter et le suivre, puisqu'il est la voie qui conduit les hommes à la vie » (101).

Le bon supérieur et administrateur

Ceux qui occupent un poste d'autorité doivent inspirer davantage d'amour que de crainte (667). Ils doivent trouver l'équilibre délicat entre fermeté et douceur. Ils doivent avoir un conseiller attitré qui leur donne

régulièrement un avis amical (770), ainsi qu'une série d'assistants ou conseillers (810, 811 et 431).

Une communauté d'amour et d'émulation, apprendre les uns des autres

« Le principal lien entre les deux parties, pour l'union des membres entre eux et avec la tête, est l'amour de Dieu notre Seigneur. En effet, lorsque le supérieur et les inférieurs sont très unis à la divine et souveraine Bonté, ils s'uniront très facilement entre eux, par le même amour qui descendra d'elle et se répandra sur tous les hommes » (671).

En nous aidant mutuellement, nous grandissons dans la vie dans l'Esprit et dans l'efficacité apostolique. Les membres reçoivent aide et correction de leur supérieur et des autres membres. Les candidats doivent être prêts à accepter cette correction. « On lui demandera s'il accepte volontiers que toutes ses erreurs, toutes ses fautes... soient manifestées à ses supérieurs... et si lui-même accepte volontiers d'être corrigé et d'aider à corriger » (63) Voir aussi les n. 269 et 270.

Communication et éloquence

Les premiers jésuites se firent connaître par le ministère de la Parole. Tout aussi important, dans le monde d'aujourd'hui en rapide évolution, est le domaine des communications : médias et communication interpersonnelle. En tant qu'éducateurs, prédicateurs et administrateurs, la capacité d'écrire et de parler est essentielle. C'est pourquoi « il est bon que tous s'exercent à prêcher à l'intérieur de la maison, afin de s'encourager et d'acquérir une certaine pratique de la voix, de l'expression, et du reste » (280). Comme dans la vie spirituelle, le soutien des autres aidera chacun à progresser. Il est donc utile « d'avoir un bon correcteur qui signale les défauts concernant les choses que l'on prêche, la voix, le ton, les gestes et les mouvements » (405).

Le partage des connaissances et des informations, inspiré par l'amour, fortifie chaque individu et le corps tout entier. Ce qui contribue à renforcer « le lien des volontés, qui est la charité et l'amour des uns pour les autres... c'est d'avoir des informations et des nouvelles les uns des autres, et d'avoir de fréquentes communications » (821).

Un ascétisme modéré

La bonne santé et la résistance sont nécessaires. La personne apostolique prend soin de son aspect physique et de sa santé. En ce qui concerne les jeûnes et les pratiques ascétiques, il faut éviter de « tomber dans une rigueur excessive ou dans un trop grand relâchement » (822).

La prière est liée à notre travail apostolique

Encore une fois, « de même que la préoccupation excessive en ce qui concerne le corps est répréhensible, de même le souci convenable de veiller aux moyens de conserver la santé et les forces corporelles pour le service divin est louable » (292). Le temps réservé à la prière

sera limité : la prière doit être une prière apostolique, étroitement liée à l'action, et pas une fin en soi.

La règle du discernement de la charité

On peut appeler cela prudence, sagesse, ou capacité de discerner et de former un jugement droit. Par une affirmation audacieuse, Ignace l'appelle « discernement de la charité », et en fait la règle de base de toute décision et action. « Il ne semble donc pas qu'il y ait à leur donner d'autre règle que celle qui leur sera donnée par le discernement de la charité pour tout ce qui concerne la prière, la méditation et l'étude, ainsi que pour les exercices corporels des jeûnes, des veilles, et autres austérités et pénitences » (582).

Disponibilité et liberté

La liberté personnelle est toujours limitée, en particulier celle de nos partenaires laïcs du fait de leurs obligations familiales et autres engagements. Néanmoins, la personne apostolique généreuse se distingue par une attitude d'ouverture et de disponibilité. Dans la mesure du possible, elle doit être prête à se déplacer pour se rendre là où les besoins sont les plus pressants. « Nous devons toujours être prêts à parcourir telle ou telle

partie du monde » (92). Elle ne considère pas sa vie comme lui appartenant en propre, mais comme un instrument entre les mains de Dieu pour le bien des autres. « Notre profession demande que nous soyons prêts et tout à fait disposés à faire ce qu'on nous ordonnera et quand on nous l'ordonnera » (82).

**4. PRENDRE DES DÉCISIONS CONCERNANT LES OEUVRES APOSTOLIQUES.
Les Constitutions nous donnent des indications et une méthode pour faire
les meilleurs choix apostoliques en ce qui concerne notre vie et notre
mission**

Une vision claire de la mission

Il faut avoir une vision claire des buts et des objectifs. Pour les jésuites, cela s'exprime à travers la formule de l'Institut, les décrets des papes qui ont approuvé la Compagnie de Jésus. Une telle déclaration de mission peut être adaptée à nos partenaires laïcs. Dans les Constitutions, il est dit très clairement que « le but et la fin de cette Compagnie est, en parcourant telles ou telles parties du monde... de prêcher, de confesser, et d'utiliser les autres moyens possibles avec la grâce divine pour aider les âmes » (308). Ce n'est pas notre propre salut, mais le soin des âmes et le service des autres qui sont alors le critère de base de nos décisions.

La recherche du magis

La partie VII des Constitutions, qui traite de la mission, donne les règles à suivre lorsqu'il s'agit de prendre une décision. Il faut se demander où est « le plus grand service divin et le plus grand bien universel... le plus grand besoin... le plus de fruits... là où il y a une plus grande disposition à en tirer profit » (622).

La prise de décision sera précédée d'une analyse des possibilités et des lieux, dans laquelle les besoins des gens seront évalués. Où puis-je faire le plus de bien ? Lorsqu'il s'agira de choisir où et à quoi travailler, je déciderai en fonction du « plus grand service de Dieu » et du « plus grand bien des âmes » (603).

Effet multiplicateur

On ne considèrera pas seulement comment une personne peut porter du fruit ; on utilisera aussi l'effet multiplicateur, en cherchant l'aide et la coopération des autres pour recueillir davantage de fruit. Comment et où puis-je toucher le plus de personnes ? « Le bien est d'autant plus divin qu'il est plus universel. On doit donc préférer les personnes et les lieux qui... feront que le bien s'étende à beaucoup d'autres » (622).

Dans le même ordre d'idées, il faudra « préférer l'aide accordée à de grandes nations... ou à des villes importantes... ou à des universités où se rassemblent ordinairement davantage de personnes qui, après avoir été aidées, pourront être des ouvriers pour en aider d'autres » (622). Nous devons aller vers les « occupations qui sont pour un bien plus universel et étendent leur aide à un plus grand nombre de personnes » (623) et les « oeuvres plus durables et dont on puisse toujours tirer du profit pour aider le prochain » (623).

Retour d'information sur les fruits recueillis

On retrouve assurément dans les Constitutions les indications données dans les Exercices spirituels sur la façon de prendre une décision. Il faut avoir confiance dans la présence, la force et la conduite de l'Esprit Saint. En même temps, il faut recourir à la sagesse humaine, à l'avis des spécialistes, aux connaissances et aux rapports des ouvriers qui travaillent dans la vigne, afin de recueillir et analyser les données qui permettront de prendre les meilleures décisions possibles concernant la mission et l'apostolat.

Pour Ignace, il doit y avoir constamment communication et retour d'information sur les fruits (ou l'absence de fruits) récoltés. D'où son insistance sur les rapports écrits détaillés et réguliers. « Il est bon que ceux qui sont envoyés mettent fréquemment leur supérieur au courant du fruit qui se fait » (626). Voir aussi les n. 629, 673, 674.

Soin personnel des membres

L'une des caractéristiques de l'éducation jésuite est le soin personnel (*cura personalis*) des élèves. Elle doit être présente aussi dans la communauté

des travailleurs apostoliques. Dans les Constitutions, on trouve un exemple de ce soin personnel et de cet amour à propos de la décision difficile de renvoyer un membre (220-230). Celui qui doit prendre une telle décision doit prier, consulter posément, peser les raisons, chercher le bien commun et le bien de cet individu. Puis il « s'efforcera de le faire partir avec le plus possible d'amour et de charité pour la maison et aussi consolé qu'il se pourra en notre Seigneur » (225). En outre, il « s'efforcera de l'orienter pour qu'il prenne un autre bon moyen de servir Dieu » (226). Les membres de la Compagnie auront une attitude positive à l'égard de celui qui est parti – compassion, amour et prières pour lui (229) – et ils s'efforceront de tirer un enseignement de cette expérience.

Préférence pour les pauvres

En examinant où l'on pourrait exercer l'apostolat, on prendra tout spécialement en compte les besoins des pauvres, des démunis, des exclus et des délaissés. Nous chercherons à travailler « dans la partie de la vigne qui en a le plus grand besoin ; ceci tant en raison du manque d'autres ouvriers que de la misère et des maladies du prochain qui se trouve là et du danger qu'il court de son entière damnation » (622). Il s'agit là d'un critère de discernement important dans le choix des ministères. La stratégie ignatienne consiste aussi à rechercher l'aide et le soutien des puissants pour répondre aux besoins des pauvres et des démunis.

5. MOYENS PAR LESQUELS ON PEUT AIDER LE PROCHAIN. Divers moyens par lesquels la personne en mission peut aider le prochain

Le bon exemple

Les discours peuvent être importants et nécessaires, mais pour Ignace ils sont vains s'ils ne sont pas associés à un témoignage vivant. Aussi le premier moyen d'aider efficacement le prochain est-il à ses yeux « le bon exemple d'une parfait vertu et dignité chrétienne » (637).

Prières apostoliques, demandes et désirs

Le deuxième moyen est la prière. « De même, on aide le prochain par des désirs présentés à Dieu notre Seigneur et par des prières pour toute l'Église » (638). Il faut noter que la prière recommandée aux jésuites dans les Constitutions est le plus souvent une prière de demande, une prière apostolique. La prière est liée à notre travail apostolique. Nous prions pour nos élèves, pour nos frères, pour nos rois et nos princes, pour nos évêques et nos bienfaiteurs. Nous demandons à Dieu de les bénir, de les récompenser, et de pouvoir les aider efficacement. C'est pourquoi la première obligation d'un recteur de collège est la prière. « La fonction du recteur sera d'abord de porter tout le collège par la prière et les saints désirs » (424). La partie X des Constitutions nous rappelle que toute la Compagnie de Jésus sera soutenue par la prière (812).

Force de la Parole

Comme nous l'avons vu, les premiers jésuites attribuaient une grande importance au ministère de la Parole. « La Parole de Dieu sera assidûment exposée au peuple dans l'Église, au moyen de sermons, de cours, et de l'enseignement de la doctrine chrétienne » (645). Notre efficacité apostolique découle de la prédication de la Parole de Dieu et de la confiance que nous mettons en elle.

Conversation

Plusieurs passages des Constitutions présentent la conversation comme un outil essentiel pour ceux qui travaillent dans la vigne. Ignace appelle cela grâce et art de la conversation. Le supérieur général doit exceller dans cet art (729). « Ils s'efforceront aussi de se rendre utiles à des particuliers par de saintes conversations, en donnant des conseils et en encourageant à bien agir, et par des exercices spirituels » (648).

Oeuvres de miséricorde corporelle

Nous ne devons pas seulement nous efforcer de sauver des âmes, nous devons prendre soin de toute la personne. C'est pourquoi les jésuites « s'emploieront aussi aux oeuvres de miséricorde corporelles... en portant aide aux malades... en apaisant les différends... en s'employant personnellement à faire ce qu'on peut pour les pauvres et pour les détenus dans les prisons, et en faisant en sorte que d'autres le fassent aussi » (650).

Travail en équipe, collaboration dans l'apostolat

À l'exemple du mandat de Jésus dans les évangiles, nous sommes envoyés deux par deux ou en équipe, afin de pouvoir nous soutenir et nous encourager mutuellement. Ainsi, « lorsque cela est possible, il serait bon de ne pas être seuls, mais au moins deux ; et cela aussi bien pour qu'ils s'aident davantage entre eux dans les choses corporelles et spirituelles... que pour qu'ils puissent faire plus de fruit chez ceux vers qui ils sont envoyés » (624).

6. CARACTÉRISTIQUE DE NOTRE MANIÈRE DE PROCÉDER

En définitive, la plupart des caractéristiques de la manière de procéder jésuite que nous partageons avec nos partenaires sont bien mises en évidence dans les Constitutions.

Le Décret 26 de la 34^e Congrégation Générale énumère huit caractéristiques de la manière de procéder jésuite. Je suggère de les appliquer, avec les adaptations voulues, aux partenaires laïcs avec qui nous collaborons. Bien que ces caractéristiques découlent des Exercices spirituels et prennent racine en eux, sous bien des aspects elles trouvent leur forme concrète dans les Constitutions.

Selon le Décret 26, les jésuites (j'ajoute maintenant : et leurs partenaires laïcs) doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- 1) un profond amour personnel pour Jésus Christ ;
- 2) contemplatifs en action ;

PARTAGER L'HERITAGE IGNATIEN

- 3) un corps apostolique dans l'Église ;
- 4) solidarité avec les plus démunis ;
- 5) partenariat avec d'autres ;
- 6) appelés à un apostolat d'étude ;
- 7) toujours prêts pour de nouvelles missions ; et
- 8) constamment en quête du *magis*.

Ces indications des Constitutions nous aident à développer la spiritualité apostolique d'un contemplatif en action, en nous poussant à travailler ensemble dans et pour l'Église, toujours attentifs à ceux qui sont dans le besoin, en alliant l'étude à la prière, en cherchant des moyens pour améliorer notre efficacité apostolique à travers une évaluation constante, et enfin en cherchant activement et audacieusement des chemins nouveaux et meilleurs, de nouvelles situations dans lesquelles nous pourrions mieux rendre gloire à Dieu et aider notre prochain.

7. LE CHEMIN QUI S'OUVRE DEVANT NOUS

Mon intention ici est d'encourager les jésuites et leurs partenaires laïcs à commencer par les Exercices pour créer une spiritualité ignatienne, mais à ne pas s'arrêter là. Les indications tirées du trésor des Constitutions donnent en effet une vision apostolique plus complète et plus profonde de la spiritualité ignatienne, une spiritualité si nécessaire à notre Église et au monde d'aujourd'hui, et ardemment désirée par nos partenaires laïcs.

Comment faire connaître à nos partenaires laïcs ces indications des Constitutions ? Comment les jésuites peuvent-ils partager le trésor des Constitutions avec les apôtres laïcs ? En raison de la complexité et de la longueur des Constitutions, quelques adaptations sont nécessaires. Certainement, des journées de réflexion, conférences et articles tels que celui-ci peuvent être utiles. On pourrait envisager de publier une brochure contenant les passages-clés des Constitutions, avec des questions pour la réflexion, la discussion, l'application et l'action. Les groupes ou les partenaires laïcs individuels pourraient tirer profit d'une lecture orante de ces extraits des Constitutions.

Mais il y a aussi une troisième étape. En plus des Constitutions, nous avons désormais les Normes rédigées et approuvées par la 34^e Congrégation Générale, qui sont inséparables des Constitutions. Elles offrent

aussi à nos partenaires laïcs, sous une forme actuelle, un matériel abondant sur la vie, la mission et la manière de procéder jésuites. Mais ce serait matière à un autre article. Dans celui-ci, je me suis concentré sur le texte des Constitutions, tel qu'il a été approuvé il y a plus de 450 ans. C'est un texte classique, qui contient les indications originales de saint Ignace pour la Compagnie de Jésus, et désormais aussi pour nos partenaires laïcs.

¹Voir Vatican II, *Gaudium et spes*, n.43 et 93, et *Apostolicam actuositatem*, n.2.

² Voir son Exhortation apostolique, *Christifideles laici*.

³ Voir mon essai dans *Studies in the Spirituality of Jesuits*, « The Pilgrim Journey of Ignatius », 31/4 (sept. 1999).

⁴ Il convient de noter et de reconnaître que lorsque les jésuites donnent les Exercices, ils donnent plus que les Exercices. Ils les donnent tels qu'ils sont vécus par les jésuites, formés et guidés par les Constitutions qui ont également influencé leur spiritualité.

⁵ Les numéros de ces références renvoient aux paragraphes des Constitutions.